





## ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ : la République en actes

Réunion interministérielle du 6 mars 2015

### 60 mesures pour l'égalité et la citoyenneté

Vendredi 6 mars 2015, tous les Ministres se sont réunis en un « comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté » autour de Manuel VALLS.

Le Premier Ministre a ainsi pu présenter le plan « La République en actes », qui mobilise l'ensemble du gouvernement au bénéfice de la jeunesse et de l'égalité entre les territoires (notamment en faveur des quartiers en difficulté), enjeux renforcés depuis les événements de janvier.

Le plan « la République en actes » décline une soixantaine de mesures réparties dans trois grandes parties:

1) « Vivre dans la République » comporte des mesures visant à **renforcer les valeurs de la République et la citoyenneté**, en abordant notamment le parcours citoyen comme devant suivre l'élève de l'école élémentaire à la terminale, l'engagement citoyen via le service civique et la réserve citoyenne, l'encouragement de cérémonies d'accueil dans la nationalité, le placement de la laïcité et de la langue française au cœur de la République, l'usage de la culture et du sport au service de la citoyenneté ou encore le renouvellement de l'éducation populaire. A ce titre, **100 millions d'€ supplémentaires** seront mobilisés pour les associations de proximité, de l'éducation populaire et du sport et une grande réunion nationale aura lieu au printemps entre l'Etat et le mouvement associatif pour mettre en œuvre un « new deal ».

2) « La République pour tous » consiste à **agir sur les inégalités**, qu'elles soient entre les femmes et les hommes, qu'elles concernent les **discriminations** notamment dans les champs de l'emploi et de l'accès à la fonction publique, ou encore sur les inégalités face au **numérique** (accompagner les usages du numérique dans les quartiers, impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies ou encore gagner la bataille des idées sur internet)

3) Enfin, « La République au quotidien » a pour but d'**améliorer la vie courante des quartiers, en réinvestissant les territoires en difficulté pour plus d'équité territoriale**, sur les champs du logement, du renouvellement urbain et de la mixité sociale (durcir les sanctions des collectivités ne respectant pas la loi SRU), de la tranquillité publique, de l'éducation, de l'insertion professionnelle, du développement économique (création d'une agence de développement économique des territoires) ou encore de la santé.

La cohésion nationale et le vivre-ensemble visés par ce plan s'appuieront donc sur l'action globale pour l'égalité entre les territoires et entre les personnes, la citoyenneté et l'école.

Retrouvez le détail des décisions prises le 6 mars dans le [dossier de presse « la République en actes » sur le site du CGET](#) [1].

Type d'actualites: [Information générale](#) [2]

Dates: Jeudi 12 mars 2015 - 01:00

Thématiques: [Participation citoyenne](#) [3]

[Culture](#) [4]

[Développement économique](#) [5]

[Discrimination](#) [6]

[Education](#) [7]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [8]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [9]

[Logement / habitat](#) [10]

[Lutte contre les discriminations](#) [11]

[Politique de la ville - DSU](#) [12]

[Prévention](#) [13]

[Renouvellement Urbain](#) [14]

[Santé](#) [15]

[Prévention de la délinquance - sécurité - justice - prévention de la radicalisation](#) [16]

Publié le 12 mars 2015

**URL de la source (modifié le 01/04/2015 - 10:14):** <http://www.irev.fr/actualites-0/comite-interministeriel-pour-legalite-et-la-citoyennete-synthese-des-decisions>

## Liens

[1] <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/egalite-citoyennete-republique-actes>

[2] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[3] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3675>

[4] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3677>

[5] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[6] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3680>

[7] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[8] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[9] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>

[10] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[11] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3689>

[12] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>

[13] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3694>

[14] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>

[15] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3698>

[16] <http://www.irev.fr/taxonomy/term/3699>